



## Signalisation des poubelles d'ordures ménagères résiduelles

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de la mise en œuvre de la tarification incitative à partir du 1er janvier 2026, chaque levée de bac d'ordures ménagères résiduelles sera comptabilisée.

Vous venez de recevoir votre **kit de languettes pour le bac dédié aux ordures ménagères résiduelles**.

Cette languette vous permettra de signaler clairement que votre bac doit être collecté. Vous devez la placer sur votre bac uniquement les jours où vous souhaitez sa collecte.

Elle permet à nos équipes de collecte de repérer immédiatement les bacs à vider et de ne s'arrêter qu'aux adresses concernées.

Vous gardez le contrôle : votre bac sera collecté que lorsque vous décidez de le présenter à la collecte avec sa languette. Cela vous permet d'optimiser votre nombre de levées et donc de mieux gérer votre facturation.

### Comment utiliser la languette ?

- 1. Le jour de la collecte**, fixez la languette sur la poignée de votre bac gris, de manière **bien visible**.
- 2. Présentez le bac, poignée côté rue**.
- 3. Après le passage de la benne**, retirez la languette et conservez-la pour la sortie suivante.

### Important

- Ce dispositif concerne **uniquement le bac gris** (ordures ménagères résiduelles).
- Le bac jaune (tri sélectif) n'est pas concerné.

### Pour toute question :

merci de contacter votre collectivité  
**au 0800 105 300**  
(appel gratuit depuis un poste fixe)

---

### Agglomération du Grand Longwy

2 rue de Lexy • CS 11432 Réhon • F - 54414 Longwy cedex  
T. 03 82 26 03 00 • [ccal.collecte@grandlongwy.fr](mailto:ccal.collecte@grandlongwy.fr)